

Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 09.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Mousse de polyuréthane A

· Code du produit: 9993471

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

CONATEX SARL

7 rue Poincaré - Bât.B

57200 Sarreguemines - France Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56 Fax: +33 (0)3 68 78 13 57 Adresse e-mail: info@conatex.fr

· Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)

Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)

Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Indications complémentaires: Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1-méthylimidazole

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

(suite page 2)

Date d'impression : 09.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Mousse de polyuréthane A

(suite de la page 1)

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent en principe des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel formé à cet effet.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:				
CAS: 25322-69-4	Polypropylenglykol	25-50%		
NLP: 500-039-8	♦ Acute Tox. 4, H302			
CAS: 616-47-7	1-méthylimidazole	≥2,5-<5%		
EINECS: 210-484-7	🔷 Skin Corr. 1B, H314; 🗘 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312			

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles ou de doute.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Faire entrer de l'air frais.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles ou de doute.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Ne pas provoquer de vomissements.

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des irritations cutanées

Effets irritants

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée, poudre sèche, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau en jet plein
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de formation de gaz et de vapeurs d'incendie dangereux.

• 5.3 Conseils aux pompiers Combattre l'incendie avec les précautions d'usage à une distance raisonnable.

(suite page 3)

Date d'impression : 09.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Mousse de polyuréthane A

(suite de la page 2)

· Equipement spécial de sécurité:

Ne séjourner dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Porter un vêtement personnel de protection.

Tenir les personnes non protégées à l'écart.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couvrir les canalisations.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux : voir section 5.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- $\cdot \textit{Autres indications sur les conditions de stockage:} \\$

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Température de stockage recommandée: Aucune information n'est disponible.
- · Classe de stockage: 10
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

\cdot DNEL	· DNEL				
25322-69-4	25322-69-4 Polypropylenglykol				
Dermique	Chronique - effets systémiques	13,9 mg/kg (travailleur (industriel))			
Inhalatoire	chronique - effets systémiques	98 mg/m³ (travailleur (industriel))			

(suite page 4)

Date d'impression : 09.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Mousse de polyuréthane A

	(suite de la pa	
616-47-7 1-méthylimidazole		
Dermique Chronique - effets s	ystémiques 2,25 mg/kg (travailleur (industriel))	
Inhalatoire chronique - effets sy	estémiques 7,9 mg/m³ (travailleur (industriel))	
PNEC		
25322-69-4 Polypropylenglykol		
à court terme (instance unique)	100 mg/L (station d'épuration)	
	0,02 mg/L (eau de mer)	
	0,2 mg/L (eau douce)	
à court terme (instance unique)	0,031 mg/kg (sol)	
	0,042 mg/kg (sédiments marins)	
	0,419 mg/kg (sédiments d'eau douce)	
616-47-7 1-méthylimidazole		
à court terme (instance unique)	589,6 mg/L (station d'épuration)	
	0,01 mg/L (eau de mer)	
	0,1 mg/L (eau douce)	
à court terme (instance unique)	0,825 mg/kg (sol)	
	0,443 mg/kg (sédiments marins)	
	4,43 mg/kg (sédiments d'eau douce)	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire en cas de : Formation d'aérosols ou de brouillard

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Prévoir des phases de récupération pour régénérer la peau. Une protection préventive de la peau (crèmes/pommades protectrices) est recommandée.

(suite page 5)

Date d'impression : 09.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Mousse de polyuréthane A

(suite de la page 4)

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Jaune
Aminée
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition >100 °C

· Inflammabilité Aucune information disponible.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé.
· Supérieure: non applicable
· Point d'éclair >100 °C

• Température d'auto-inflammation Aucune information disponible.

· Température de décomposition: Non déterminé · pH à 20 °C 9,5-11,5

· Viscosité:

Viscosité cinématique
Dynamique à 20 °C:
Non déterminé.
2.000 mPas

· Solubilité

· l'eau: Non déterminé. · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

• Pression de vapeur: Aucune information disponible.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· VOC (CE) 0,00 % · Teneur en substances solides: >97,0 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 09.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Mousse de polyuréthane A

(suite de la page 5)

· Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque de polymérisation.

Dangereux/réactions dangereuses avec :

Acides

Agents oxydants

- · 10.4 Conditions à éviter Gel
- · 10.5 Matières incompatibles:

Acides

Oxydants

• 10.6 Produits de décomposition dangereux: Produits de combustion dangereux : voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs	LD/LC50	déterminantes pour	la classification:

25322-69-4 Polypropylenglykol

 Oral
 LD50
 > 2.000 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 > 2.000 mg/kg (Lapin)

616-47-7 1-méthylimidazole

Oral LD50 1.400 mg/kg (souris)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Sensibilisation Aucune information disponible.

(suite page 7)

Date d'impression : 09.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Mousse de polyuréthane A

(suite de la page 6)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité Aucune information disponible.

· Toxicité aquatique:

25322-69-4 Polypropylenglykol

LC50/96h >100 mg/L (poisson, perche soleil)

616-47-7 1-méthylimidazole

EC50/72h | 180,7 mg/L (algues (algues vertes))

LC50/96h > 100 mg/L (Leuciscus idus (Corbeau doré))

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes Danger pour l'eau potable.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

En raison d'une élimination de déchets, s'adresser à l'entreprise d'élimination agréée compétente.

- · Recommandation: Ne pas rejeter à l'égout.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 8)

Date d'impression : 09.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Mousse de polyuréthane A

(suite de la page 7)

· 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les restrictions d'emploi pour les futures mères et les mères allaitantes conformément aux §§ 4 et 5 MuSchRiV (règlement sur la protection des mères)!

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes selon le règlement REACH CE n° 1907/2006, art.57, au-delà de la limite légale de concentration de > 0,1%(W/W).

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Jugement d'experts

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

· Service établissant la fiche technique: Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 09.10.2023

Nom du produit: Mousse de polyuréthane A

· Contact: Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 (suite de la page 8)

FR